

**Un exemple des ravages causés par les conflits d'intérêts :
la pénurie du DTPolio sans aluminium
Données falsifiées, désinformation, manipulation, mensonges¹
Bilan : des milliers de victimes et une démocratie en danger**

La pénurie du DTPolio est un sujet d'actualité, qui est malheureusement souvent abordé de manière confuse et partielle. Nous nous battons depuis plusieurs années pour qu'il soit de nouveau remis à disposition du public, et il est temps de rappeler certaines vérités que personne ne souhaite aborder. Tous les détails sont dans nos enquêtes et rapports, disponibles sur le site de notre campagne pour des vaccins sans aluminium : www.vaccinssansaluminium.org.

A la fin de ce document, nous faisons un rapide rappel du contexte financier dans lequel se situe cette « affaire du DTPolio ». Le vaccin est devenu une activité stratégique pour les entreprises pharmaceutiques, il est interdit de critiquer ce nouvel Eldorado, fut-ce au détriment de la Santé Publique.

POURQUOI ET COMMENT LE DTPOLIO SANS ALUMINIUM A-T-IL DISPARU EN 2008 ?

Plusieurs tentatives de retrait du DTPolio sans aluminium, un vaccin peu intéressant sur le plan financier², ont eu lieu entre 2000 et 2008 (« ruptures de stock », remise en cause de son efficacité...). Médecins et pouvoirs publics ont su résister. Sanofi Pasteur a dès lors changé de stratégie. Quoi de mieux qu'une brusque augmentation d'effets indésirables pour faire passer la mesure ? Stratégie gagnante, tout le monde s'est incliné...

Les propos mensongers des différents acteurs de la filière « vaccins »

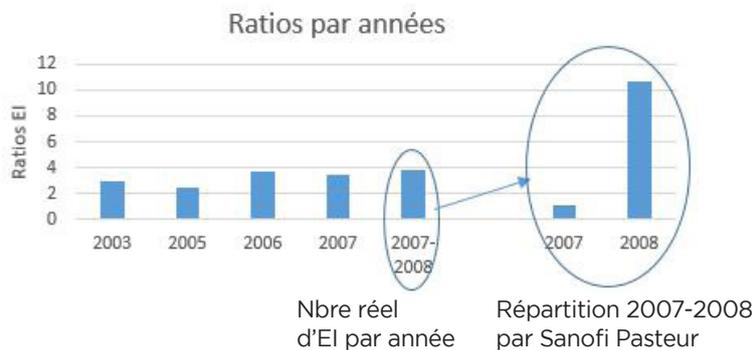
- Sanofi Pasteur : « *C'est suite à la survenue d'effets secondaires que Sanofi-Pasteur a décidé de suspendre la commercialisation de ce vaccin, en concertation avec l'AFSSAPS, à l'époque* » Dr Alain Sabouraud, Sanofi Pasteur - Colloque OPECST Mai 2014
- L'Agence du médicament : « *Cette suspension fait suite à l'augmentation importante du taux de notifications de réactions allergiques post-vaccinales au cours du premier semestre 2008* » Courrier Afssaps à E3M - 4 avril 2011

- La Ministre de la Santé :
« *Ce vaccin est à l'origine d'une incidence élevée de réactions allergiques parfois graves chez l'enfant, et d'effets secondaires plus importants que les autres vaccins semblables mais avec adjuvant aluminique.* » Réponse de M. Touraine à la question écrite du député Pascal Terrasse - 28 mai 2013

Les faits révélés par l'enquête d'E3M

- Un vaccin, comme tout médicament, peut déclencher des effets indésirables (EI). Les effets indésirables « habituels » du DTPolio sans aluminium (essentiellement des réactions allergiques) sont peu fréquents (< à 4 pour 100 000 doses). Pour comparaison : le nombre d'effets indésirables du Gardasil est 10 fois plus important (40 pour 100 000 doses).
- La commercialisation du DTPolio sans aluminium a été suspendue par le fabricant (Sanofi Pasteur) en juin 2008, en accord avec l'Agence du médicament. Le nombre d'effets indésirables a été annoncé à 10,7 pour 100 000 doses sur les premiers mois de 2008.

Tableau récapitulatif de la répartition des effets indésirables



2004, année de rupture de stock du DTPolio, n'est pas mentionnée

552 857 doses ont été vendues en 2007, 213 224 doses en 2008.

• L'étude des documents transmis par Sanofi à l'Agence du médicament, dont nous avons eu connaissance, montre que :

- Les effets indésirables mentionnés par Sanofi sont répartis sur l'ensemble des 6 lots de DTPolio utilisés en 2008.

- Ces 6 lots étaient utilisés non seulement dans les premiers mois de 2008, mais aussi en 2007.

- Sur la durée de vie de ces 6 lots (2007-2008), le nombre d'effets indésirables est de 3,78 pour 100 000 doses, ce qui correspond au nombre habituel d'effets indésirables du DTPolio.

- Il n'y a donc pas d'augmentation du nombre d'effets indésirables.

- Sanofi Pasteur a ainsi fabriqué une hausse d'effets indésirables en les concentrant administrativement sur 2008. La preuve ? En 2007, le nombre d'effets indésirables sur ces 6 lots est de 1,08 pour 100 000 doses. Si une vraie augmentation d'effets indésirables était survenue en 2008, alors leur nombre en 2007 aurait correspondu aux chiffres habituels (entre 3 et 4 effets indésirables pour 100 000 doses).

Notre commentaire

• Sanofi a donc falsifié des données, privant la population française d'un vaccin essentiel. Vendu à près de 1 000 000 doses chaque année, **le DTPolio correspondait en effet à un vrai besoin de Santé Publique** : sans adjuvant aluminique, au prix modique de 6,70 euros, il était le seul vaccin qui correspondait à l'obligation d'immunisation faite aux enfants entrant en collectivité (crèche, école).

• L'Agence du Médicament aurait dû contrôler la réalité de ces effets indésirables dès l'origine. Ce contrôle était encore plus justifié après que nous ayons apporté la preuve de la falsification des données. **L'Agence du médicament est donc complice de cette falsification.**

• **La Ministre de la Santé aurait dû diligenter une enquête dès que nous l'avons informée des faits.** Il n'en a rien été. Cette absence de réaction la rend donc complice de la falsification.

• **Le principe de précaution est inscrit dans la Constitution³.** A ce titre, et compte-tenu des alertes pesant sur l'aluminium vaccinal, les autorités sanitaires et politiques auraient dû chercher à protéger la population. Il s'agit d'une circonstance aggravante.

POURQUOI LE RETOUR DU DTPOLIO EST-IL INDISPENSABLE ?

Bien sûr parce qu'il correspond à l'obligation vaccinale faite aux enfants entrant en collectivité. L'Etat se doit de mettre à disposition un vaccin correspondant à cette obligation. Et la Ministre de la Santé s'y était engagée dans un courrier adressé à E3M pendant la campagne présidentielle.

Mais aussi parce qu'il est sans aluminium, et les français ont le droit d'être vaccinés, par exemple contre le tétanos, « en sécurité » !

Pour contourner cet argument, et réfuter toute critique à l'encontre des vaccins, le même procédé est de nouveau utilisé par « les acteurs de la filière vaccins » : affirmer que l'aluminium n'est pas un problème, fut-ce en travestissant la réalité.

Les propos mensongers sur l'innocuité de l'aluminium utilisé dans les vaccins

- Sanofi Pasteur : « *Les sels d'aluminium ont fait la preuve de leur innocuité depuis bien longtemps* ». Dr Alain Sabouraud, Sanofi Pasteur - Colloque OPECST Mai 2014.

- Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP - rapport 2013) : « *Les sels d'aluminium sont ajoutés aux antigènes vaccinaux depuis 1920, sans qu'aucun pays ou instance officielle n'ait jamais remis en cause le bien-fondé de cette adjonction ni la sécurité des vaccins contenant cet adjuvant* ».

- La Ministre de la Santé : « *Aucune étude scientifique ne permet aujourd'hui d'étayer les inquiétudes que vous relayez.* » (M. Touraine à Laurence Cohen, vice-présidente de la commission des affaires sociales du Sénat - examen de la loi de santé, Sénat, 28 septembre 2015).

Les faits

- En 2002, Nathalie Garçon, responsable des adjuvants chez GSK (GlaxoSmithKline), admet (à propos de l'aluminium utilisé dans les vaccins) que « *personne ne sait comment il fonctionne, personne ne connaît sa biodistribution* »⁴.

L'OMS s'inquiète en 2004 : « *L'innocuité des adjuvants est un domaine important et négligé. Dans la mesure où les adjuvants ont leurs propres propriétés pharmacologiques, susceptibles de modifier l'immunogénicité et la sécurité des vaccins, l'évaluation de leur innocuité est indispensable* »⁵.

- Les travaux de l'Unité INSERM des Pr Gherardi et Authier l'ont démontré : l'aluminium (neurotoxique avéré), utilisé comme adjuvant vaccinal, migre dans l'organisme et s'accumule (pour partie) dans le cerveau, mais aussi dans les ganglions lymphatiques et la rate, qui sont des organes du système immunitaire.

La myofasciite à macrophages est imputable à cet adjuvant.

- Le Pr Shoenfeld, qui est le plus éminent spécialiste international dans le domaine de l'auto-immunité, valide ces résultats de l'équipe française leader mondial dans son domaine : « *La maladie post-vaccinale la plus étudiée est peut-être le syndrome de myofasciite à macrophages (MMF), pour lequel un lien de cause à effet a été clairement établi. La MMF est une maladie du système immunitaire signalée pour la première fois en France par Gherardi et al.*

Elle est provoquée par un dépôt d'aluminium, utilisé comme adjuvant dans différents vaccins, ce qui déclenche une maladie musculaire liée au système immunitaire » (2010).

- La justice a tranché : le Conseil d'Etat a reconnu le lien entre myofasciite à macrophages et aluminium vaccinal à 8 reprises (2012, 2013, 2014, 2015). Une solide jurisprudence.

- Dès le début des années 1970, l'Institut Pasteur avait compris le risque lié à cet adjuvant et retirait l'aluminium de tous ses produits : « *L'utilisation du phosphate de calcium offre de nombreux avantages. Principalement parce qu'il est un constituant naturel de l'organisme, bien toléré, et facilement résorbé* » expliquait le Pr Relyveld (Institut Pasteur).

Il rajoutait en 1995, regrettant la disparition de ces vaccins sur phosphate de calcium suite au rachat de la branche "production" de l'Institut Pasteur par l'Institut Mérieux :

« *Des vaccins simples ou combinés adsorbés sur phosphate de calcium ont été utilisés pendant de nombreuses années en France comme dans d'autres pays, et les effets secondaires ont été faibles. Des schémas de vaccination ont été mis en œuvre pour simplifier des campagnes dans les pays en voie de développement.* »

Notre commentaire

Le HCSP et la Ministre de la Santé disposent des éléments scientifiques mentionnés ci-dessus (et de beaucoup d'autres, que nous avons régulièrement fournis). Et pourtant, ils n'hésitent pas à tenir des propos qui ne correspondent en rien à la réalité, des propos mensongers.

Ce déni permet de différer toute décision de politique sanitaire et de justifier l'absence d'application du principe de précaution. Peut-être sert-il aussi à éloigner le moment où chacun devra rendre compte de son inertie et des liens d'intérêts qui pourraient à l'origine de cette inertie.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Fabricants, experts, Agence du médicament, Ministre de la Santé, tous sont associés dans ces choix scandaleux.

Le DTPolio est retiré de la pharmacopée alors qu'il s'agit d'un vaccin sûr. Par contre, les vaccins avec aluminium, qui font l'objet d'alertes fortes et sérieuses, sont maintenus...

Pour maintenir l'omerta sur les effets indésirables liés à l'aluminium présent dans la majorité des vaccins, il n'existe qu'un seul moyen : nier la réalité, travestir les faits, refuser les enquêtes.

Les conséquences : un coût énorme pour la société, quel que soit l'angle que l'on prenne...

Côté victimes : Des dizaines de milliers de personnes en parfaite santé voient leur vie brisée⁶.

Côté collectivité : Le coût de la myofasciite à macrophages pour la collectivité pourrait atteindre plus d'un milliard d'euros par an⁷ ; L'abandon du DTPolio sans aluminium coûte près de 30 Millions d'euros par an à la sécurité sociale⁸.

Nous invitons les plus hautes autorités de l'Etat à prendre d'urgence des décisions courageuses et à appliquer le principe de précaution. La population doit pouvoir accéder à des vaccins sans aluminium, notamment pour les vaccinations obligatoires concernant les enfants, et les professionnels de santé ou médico-sociaux.

Cette mesure doit être prise au plus vite :

- Pour éviter que de nouvelles vies soient brisées inutilement,
- Pour rassurer des citoyens inquiets à juste titre et restaurer la confiance de la population dans la parole publique et politique,
- Pour permettre aux médecins de proposer une vaccination raisonnable et non entachée de suspicion,
- Pour éviter des dépenses inutiles.

A titre accessoire, cela permettrait aussi à la France de prendre une place de choix sur les marchés mondiaux en tant que leader dans la fabrication de vaccins sans adjuvants toxiques.

Mise en perspective...

LE VACCIN, UNE ACTIVITÉ STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES...

Les relations d'intérêts de plus en plus fortes entre industrie, experts, agences sanitaires et autorités publiques bouleversent l'organisation de notre société.

Le contrat de filière dans le domaine de la santé institutionnalise cette collaboration étroite : « *L'élaboration en concertation [entreprises - pouvoirs publics] des différentes politiques publiques qui concernent la filière est indispensable pour faire face à des défis majeurs* »⁹.

Et dans ces défis majeurs, la vaccination tient une place primordiale, comme l'indique la « note stratégique de l'Institut Choiseul », réalisée avec le soutien de Sanofi Pasteur et diffusée sur le blog/forum du Sénat en mars 2012 : « *Le vaccin est aujourd'hui une activité stratégique et porteuse d'avenir, un relais de croissance pour l'industrie de la santé au moment où le développement des génériques pèse sur les ventes et les marges.*

Le marché mondial des vaccins devrait atteindre 34 milliards de dollars en 2012. Avec un taux de croissance annuel évalué à 14%, au cours des cinq prochaines années, les vaccins seront le segment de marché des médicaments à plus forte croissance, dépassant même l'oncologie. Le marché atteindra 56,7 milliards en 2017 ».

Le rapport de la Cour des Comptes (02.2013) le confirme : « *Le vaccin (...) est caractérisé par une forte croissance (14 % par an depuis 2002) sous l'effet d'une recherche dynamique qui lui permet de compter une centaine de produits en développement. Il est aussi un segment particulièrement rentable.*

Le choix d'une stratégie ciblée sur certaines catégories par opposition à une action en population générale (hépatite B) et celui d'effectuer un rattrapage sur les générations antérieures (hépatite B, rougeole, HPV) ont de telles conséquences en matière de potentiel de chiffre d'affaires qu'ils constituent des enjeux majeurs pour une industrie très concentrée et puissante ».

Enfin, le contrat de filière le rappelle, « *La France est le pays d'origine de la vaccination et demeure un fort acteur mondial dans le domaine de la recherche et de la production avec 8 sites en France sur moins d'une vingtaine dans le monde.* » Ce qui amène la conclusion suivante : « *Ainsi, les enjeux sanitaires et industriels des vaccins justifient qu'un groupe de travail associant, sous l'égide du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, les administrations concernées et les industriels examine les critères et l'organisation de l'accès au marché et envisage les mesures nécessaires à une amélioration globale de la couverture vaccinale en France.* »

... QU'IL EST INTERDIT DE CRITIQUER

Dès lors, tout questionnement sur la sécurité d'utilisation des vaccins représente une menace économique majeure pour l'industrie.

Est-ce la raison pour laquelle nous nous heurtons à tant de difficultés pour faire appliquer le principe de précaution, décision de santé publique indispensable au vu des alertes pesant sur l'aluminium vaccinal ? **Est-ce la raison pour laquelle cette alliance « fabricants, Agence du médicament, experts et autorité publique » n'hésite pas à utiliser le mensonge et la désinformation pour éviter toute remise en cause, comme en attestent les exemples présentés précédemment ?**

Outre l'impact considérable sur le plan financier, éthique et politique de tels comportements, les « conséquences collatérales » sont aussi l'existence de milliers de victimes, dont (parmi d'autres) les malades de myofasciite à macrophages, intoxiquées par l'aluminium alors que les premières alertes datent de plus de 40 ans. C'est pour cette raison que nous participons à « l'opération mains propres ».

Notre vie a été brisée. Comme le disait Jean Rostand, « *L'obligation de subir nous donne le droit de savoir* ». Nous avons le droit de savoir pourquoi l'aluminium est toujours utilisé comme adjuvant dans les vaccins, pourquoi le DTPolio sans aluminium n'est toujours pas remis à disposition de la population, pourquoi le nombre de victimes ne cesse d'augmenter.

NOTES

1. Mensonge : assertion contraire à la vérité (définition du Larousse).

2. En 2008, le prix de vente du DTPolio® était de 6,70 euros. Sa suspension a obligé les médecins à pratiquer des vaccinations obligatoires avec des vaccins aluminiques, allant du Revaxis (DTPolio avec aluminium, au prix de 10,23 euros) à l'Infanrix Hexa (DTPolio + Coqueluche + hépatite B + haemophilus influenzae) au prix de 40,76 euros.

3. Principe de précaution : « Principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque dans les domaines de l'environnement, de la santé ou de l'alimentation » - source : <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/principe-precaution.html>

4. Source : Virginie Belle, in Quand l'aluminium nous empoisonne - Ed Max Milo 2010

5. http://www.who.int/vaccine_safety/topics/adjuvants/June_2004/fr/index.html

6. Des études internationales ont estimé la prévalence du Syndrome de Fatigue Chronique (EM/SFC) entre 0,4 et 2,6 % de la population nord-américaine. Selon une estimation française, 30% des personnes atteintes du syndrome de fatigue chronique seraient en fait atteintes de myofasciite à macrophages.

7. Le Syndrome de Fatigue Chronique coûterait chaque année environ 18,7 à 24 milliards de dollars à la société américaine. Soit, pour la France, une estimation de 4 Md de dollars, soit 3,5 Md d'Euros. Compte-tenu des chiffres ci-dessus (30% des personnes SFC seraient en fait atteintes de MFM), le coût de la MFM en France serait de 1 Md d'Euros.

8. En 2008, le prix de vente du DTPolio® était de 6,70 euros, 1 million de doses étaient vendues chaque année. Sa suspension a obligé les médecins à pratiquer des vaccinations obligatoires avec des vaccins aluminiques, allant du Revaxis (DTPolio avec aluminium, au prix de 10,23 euros) à l'Infanrix Hexa (DTPolio + Coqueluche + hépatite B + haemophilus influenzae) au prix de 40,76 euros. Dans la pratique, les nourrissons ont reçu le vaccin hexavalent. Le surcoût pour la sécurité sociale est considérable : 30 Millions d'Euros par an.

9. Voir notre rapport « Ministère de la Santé

CONTACTS

Didier Lambert, Président E3M - 06 72 41 20 21

Yves Ketterer, Vice-président E3M - 06 65 08 32 91

www.vaccinssansaluminium.org

contact@vaccinssansaluminium.org

Association E3M - agréée comme association représentative des usagers par le Ministère de la Santé

contact@asso-e3m.fr / 06 15 82 03 47

Siège social : Le Barrail - 33410 Monprimblanc

Les enquêtes et rapports d'E3M utilisés dans cette intervention sont tous disponibles sur le site de la campagne **www.vaccinssansaluminium.org** - rubrique actualités.